



Comité Départemental des Échecs du Finistère
Centre Henri Queffélec - Rue de Reichstett - 29850 GOUESNOU
☎ 02 98 07 75 22
E-mail: echecs29@maisondessports29.fr
N° Siret: 429 196 074 00026 - Code APE: 9312Z

Règlement du Championnat du Finistère scolaire 2023

Phase départementale

I Organisation

Le Championnat Scolaire des Écoles et Collèges du Finistère est organisé sur quatre après-midis, les mercredis 11 janvier 2023 et 1^{er} février 2023 pour le Sud-Finistère, les mercredis 14 décembre 2022 et 18 janvier 2023 pour le Nord-Finistère par le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Finistère, représenté par le Correspondant Scolaire Départemental, Françoise Lefeuvre pour le Nord-Finistère et par Michel Plouzennec, CSD adjoint, pour le Sud-Finistère.

La compétition aura lieu :

Le 14 décembre, au collège Penn ar C'hleuz, 71 rue de Kermaria, à Brest

Le 18 janvier, au Collège de La Croix-Rouge, 2 rue Mirabeau, à Brest

Le 11 février, à la MPT de Penhars (Salle Le Terrain Blanc), 39 boulevard de Bretagne, à Quimper.

Le 1^{er} février, au Collège Laënnec, rue du Sequer, à Pont-l'Abbé

II Horaires et cadences

La compétition comporte de préférence 8 rondes (4 par demi-journée) à la cadence 12 min + 3s/coup par joueur. Il est possible que ce nombre soit réduit à 7 (3 rondes sur la 1^{ère} demi-journée) si des difficultés sont rencontrées lors de la première demi-journée.

A chaque fois, le pointage aura lieu jusqu'à 13h 30, les rondes étant prévues à 14h00, 14h 45, 15h30 et 16h 30.

III Homologations

Les compétitions sont homologuées FFE sous les numéros suivants :

- Scolaires Sud-Finistère Collèges phase 1 : 57787
- Scolaires Sud-Finistère Collèges phase 2 : 57789
- Scolaires Sud-Finistère Écoles phase 1 : 57786
- Scolaires Sud-Finistère Écoles phase 2 : 57788
- Scolaires Nord-Finistère Écoles phase 1 : 57606
- Scolaires Nord-Finistère Écoles phase 2 : 57689
- Scolaires Nord-Finistère Collèges phase 1 : 57605
- Scolaires Nord-Finistère Collèges phase 2 : 57690

IV Arbitres

L'arbitre principal est Françoise LEFEUVRE, AFO1, licence J52814. Elle est assistée de :

Pour les tournois du Nord-Finistère :

- Hervé LE LOARER, AFC, licence F02668
- Noël RANNOU, AFO2, licence A08961
- Jacques KERBAOL, AFO2, licence F02648
- Elouen TARIN, arbitre stagiaire, licence U59531
- Naëlle GUILLOU, arbitre stagiaire, licence N54138
- Patrick BOTHEREL, arbitre stagiaire, licence U51187
- Michel CRITON, arbitre stagiaire, licence J07052

Pour les tournois du Sud-Finistère :

- Frédéric MARTIN, AFC, licence X02513
- Eric DELAIRE, AFC, licence F04024
- Jacques KERBAOL, AFO2, licence F02648
- Marc LEBON, AFC, licence N53588
- Michel LE DU, AFO1, licence A06336
- Maiwen LATRUFFE-BOSSANT, AFC, licence G56681
- Varvara ANTONENKO, AFC, licence S58321
- Tudy LE GOFF, arbitre stagiaire, licence P59359
- Laurent LECORNU, AFE1, licence Z18749

Hervé LE LOARER, AFC, licence F02668

Noël RANNOU, AFO2, licence A08961

V Inscriptions

L'inscription est gratuite pour les jeunes affiliés à la FFE. Il est demandé 3€ aux non-affiliés (coût de la licence B).

Les inscriptions se font par l'intermédiaire des clubs ou des établissements scolaires. Elles doivent parvenir à l'organisateur désigné par le Comité Départemental au plus tard le lundi précédant la compétition, date au-delà de laquelle le Comité Départemental se réserve le droit de refuser toute nouvelle inscription si elle perturbe l'organisation (surcharge au niveau des locaux ou du matériel, ou nombre impair).

VI Déroulement

La licence B est suffisante pour toutes les catégories. Les joueurs non licenciés seront affiliés à la FFE à l'issue de la compétition.

Les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pendant toute la compétition. En particulier la partie sera perdue au second coup illégal d'un joueur.

Seuls les arbitres et l'organisateur sont autorisés à circuler dans la salle après le lancement de chaque ronde, sauf problème médical urgent ou cas de force majeure.

Les joueurs qui terminent leur partie font enregistrer le résultat par un arbitre. Ils devront ensuite quitter la zone de jeu après avoir rangé les pièces sur l'échiquier. Aucune analyse ne peut avoir lieu dans la zone de jeu.

A la fin de chaque ronde les résultats seront affichés ou projetés. Il appartient aux joueurs de vérifier l'enregistrement correct de leur score et d'en demander la correction en cas d'erreur.

Aucune correction ne sera effectuée avant la fin de la compétition si deux rondes ont eu lieu entre l'erreur d'enregistrement et la ronde en cours. La rectification se fera alors à l'issue de la dernière ronde, pour l'établissement du classement définitif et le calcul des Elo lors de la transmission à la FFE.

VII Classement et départages

Le classement individuel dans une catégorie, « Écoles » ou « Collèges », est établi au nombre de points de parties. En cas d'égalité, le départage est effectué dans l'ordre avec les systèmes Buchholz tronqué, Buchholz et cumulatif. C'est ce classement qui détermine le titre de champion scolaire du Finistère, pour chacune des deux catégories.

Le championnat qualifie des établissements scolaires pour le championnat académique par équipes selon le calcul effectué dans le règlement du Championnat

Académique Scolaire publié sur le site de la Ligue de Bretagne des Échecs. Ces qualifications seront annoncées après la fin du Championnat Départemental, soit dans la première semaine de février.

Pour chaque lieu de jeu, un classement par établissement scolaire est établi.

Pour la phase académique, le CDJE 29 répartit les places qualificatives au prorata de la participation sur chaque lieu.

Seuls les établissements scolaires pouvant présenter une équipe complète (8 joueurs et joueuses dont au moins 2 filles et 2 garçons) peuvent prétendre à la qualification directe. Ils sont classés en fonction du nombre de points de parties cumulés acquis par les 8 premiers de chaque établissement en respectant la règle de mixité.

Les autres établissements scolaires sont classés en ajoutant des joueurs fictifs qui marquent chacun 0 (zéro) point, comme précisé dans le règlement du Championnat Scolaire Fédéral. Un établissement scolaire présentant moins de 4 élèves ne sera toutefois pas classé.

En cas d'égalité de points de plusieurs équipes, le départage se fera par la somme des points de départage. Enfin si l'égalité est encore constatée, c'est l'équipe la plus jeune qui sera classée avant l'autre, en respect du règlement fédéral.

En cas de désistement il pourra être procédé à des repêchages en application du règlement du Championnat Académique Scolaire de la Ligue de Bretagne, les équipes complètes étant obligatoirement classées avant les équipes incomplètes. Les établissements scolaires en seront avisés par le Correspondant Scolaire Départemental ou le Correspondant Scolaire Académique.

VIII Prix et récompenses

Catégorie « Écoles » :

1ère place, 2ème place et 3ème place : 1 trophée ou une coupe avec indication du classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.

Catégorie « Collèges » :

1ère place, 2ème place et 3ème place : 1 trophée ou une coupe avec indication du classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.

Les établissements classés 1^{er} dans la catégorie « Écoles » et la catégorie « Collèges » recevront une coupe ou un trophée indiquant leur classement pour le Nord-Finistère, idem pour le Sud-Finistère.

IX Encadrement

Les clubs et établissements scolaires sont chargés de l'encadrement des joueurs qu'ils engagent, sur le site de la compétition et en dehors des locaux. Les joueurs qui ne respectent pas les consignes de sécurité et de discipline peuvent être exclus de la compétition.

X Droit à l'image et aux médias

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur et le Comité Départemental à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. S'ils s'y opposent, ils doivent en informer l'organisateur par lettre recommandée au moins une semaine avant le tournoi.

Au vu de la prolifération des moyens d'enregistrement, le Comité Départemental ne peut être tenu responsable de photos, vidéos ou tout autre enregistrement fait par des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'organisation ni de leur publication ou utilisation.

XI Affichage

Le règlement intérieur de la compétition sera affiché sur le lieu de la compétition avant la première ronde.

L'organisateur

L'arbitre principal